

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Montluçon (03100)

Réponses de Sylvie Sartirano, au nom de la liste « Montluçon dès demain - Une ville pour tous »

— le 02/03/2020 à 20:36 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Comptez vous formaliser une politique vélo à court + moyen + long terme
Prévoyez-vous d'en diffuser publiquement le calendrier de mise en place ?*

Nous avons conscience que les pouvoirs publics et en premier lieu les communes ont un rôle crucial pour développer la pratique du vélo. Les aménagements publics de circulation dédiés au vélo doivent faire l'objet de toutes les attentions et pas seulement de quelques aménagements sans cohérence comme l'a fait la municipalité actuelle. Il devient capital de développer une culture vélo auprès de la population. La municipalité doit permettre de changer les mentalités avec les moyens dont elle dispose.

Face au développement de maladies chroniques, à la pollution, à la captation de l'espace par la route, à la congestion automobile, au bruit, favoriser les déplacements en vélo en ville est une nécessité absolue. Des travaux comme ceux menés par Olivier Razemon démontrent que la circulation en vélo peut en plus très favorable au commerce de centre-ville.

De plus, face aux grandes métropoles, les villes moyennes ont un rôle à jouer pour montrer que leur taille raisonnable est tout à fait propice au développement doux. Il faut en faire un facteur d'attractivité !

Notre politique de développement doux sera transversal à toutes nos politiques urbaines. Nous commencerons par entretenir l'existant. Dans Montluçon, de nombreux sas et marquage au sol sont effacés. Il convient de procéder à une revisite complète de ces éléments.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Comptez vous formaliser le comité vélo (acteurs / calendrier régulier) dans la continuité des réunions déjà en place ?

Parce que leurs adhérents des associations comme Cyclopède pratiquent au quotidien le vélo, qu'ils sont sources d'idées et possèdent une réelle expertise, nous les associerons au recueil d'informations, à la veille sur l'état des équipements et à la co-construction du réseau cyclable. Il nous paraît important et pertinent de créer une relation d'écoute et de confiance avec les pratiquants du vélo mais pas que (piétons, autres modes de déplacements).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer un réseau express vélo Quel serait votre calendrier de mise en place d'un réseau vélo ? (tel que celui demandé dans la mesure 2 de notre manifeste).

Un réseau express vélo nécessite une étude fine et réaliste des potentialités pour relier des zones entre elles. Il suppose aussi des investissements conséquents et doit se poser à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Relier Domérat, Lavault Ste Anne, Saint Victor, Désertines, Villebret Quinssaines, Prémilhat, le Centre aqualudique, etc doit pouvoir s'étudier dans la continuité du projet C Montluçon. Il convient également de pouvoir créer des points intermodaux entre les parkings des entrées de villes, les lignes de bus et les pistes/bandes cyclables.

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Sera-t-il possible pour les habitants des communes périphériques de converger vers Montluçon en toute sécurité autrement qu'en voiture ?

On entend régulièrement que Montluçon vit en grande partie en drainant les populations des communes extérieures.

Comment nous donnerons-nous les moyens de les faire accéder à Montluçon autrement qu'en voiture ?

Il nous apparaît nécessaire de lancer un Schéma directeur cyclable d'agglomération comme de nombreuses villes l'ont fait. 60% des Français ne vivent pas sur la commune où ils travaillent. L'amorce d'un système de covoiturage et de mise à disposition de véhicules entre Montluçon et Marcillat devra être évalué et transposé aux autres pôles ruraux (Huriel, Vallon en Sully, etc). L'échelon du PETR sera alors le plus pertinent. Nous devons lutter contre les autosolistes par toutes les solutions adaptées.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Envisagez-vous une modification de grande ampleur du schéma de circulation automobile qui

- Redonnerait de l'attractivité à certaines zones que la circulation automobile a fait déperir ?

- Rendra-t-elle compétitifs les modes de déplacement doux

Nous envisageons une modification du plan de circulation général de la ville et de l'agglomération dans le cadre de l'intermodalité. Chaque mode de transports aura sa place. Cette modification se fera en concertation avec les différents acteurs : les citoyens, les usagers, les acteurs économiques et les élus du territoire...

L'objectif est pour nous d'apaiser la circulation en centre-ville en y associant une végétalisation des espaces. Ce qui permet de lutter efficacement contre les îlots de chaleur et les pics de pollution.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. En accord avec la mesure 7 de notre manifeste, prévoyez-vous de généraliser le 30km/h en ville ?

Quelles méthodes / aménagements efficaces comptez-vous mettre en place pour faire respecter cette vitesse ?

Nous ne prévoyons pas de généraliser le 30 km/h en ville, il nous paraît plus judicieux de l'instaurer ou le développer aux abords des établissements scolaires. Chaque cas doit être étudié précisément. Nous sommes des gens pragmatiques et préférons agir en fonction d'éléments factuels plutôt que tomber dans la généralisation d'une mesure.

Les systèmes tels que les ralentisseurs n'ont pas démontré leur efficacité et sont surtout peuvent s'avérer dangereux pour les utilisateurs de deux roues...

Action n°7 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. De quelle manière envisagez-vous de limiter la pratique de déposer / récupérer en voiture aux portails des écoles qui non seulement engendre des embouteillages mais fait disparaître également tous les échanges humains ?

Là encore la configuration urbaine nécessite une étude au cas par cas suivant les potentialités d'apporter un aménagement répondant à ce problème.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé. Quels équipements prévoyez-vous d'installer pour un stationnement sécurisé dans les gares ?, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Connaissez-vous le programme Alvéole ? Envisagez-vous d'en profiter ?

Nous avons la conviction que les changements de comportement et l'apprentissage des pratiques vertueuses passera par l'éducation.

Nous avons étudié le programme Alvéole et la commune, l'agglomération, Montluçon Habitat, les établissements scolaires et le PETR sont des structures éligibles.

Garer son vélo à deux objectifs principaux :

1/ stationner au plus près de son lieu de destination

2/ stationner son vélo de manière pratique et sécurisé. Un plan d'abris vélo et de points d'attaches sera lancé.

Nous étudierons en concertation avec Cyclopede les actions de sensibilisations pouvant être menées et demanderons les financements prévus.

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Connaissez-vous précisément l'offre de stationnement vélo actuelle ?
Considérez-vous comme évident que l'on puisse stationner autant de vélos que de voitures individuelles, sans nuire à la circulation des piétons ?

La souplesse que permet le déplacement vélo dans une ville ne peut être effective qu'à condition de pouvoir stationner son vélo très facilement et de manière sécurisée.
L'offre d'arceaux vélo est actuellement nettement insuffisante.

Action n°10 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Quel est votre calendrier prévu pour le large dégagement de la visibilité devant chaque passage piéton ?

Quels aménagements y prévoyez-vous ? (arceaux vélo, avancée de trottoir au niveau du passage piéton ...)

Le stationnement près des passages piétons et des rues perpendiculaires pose de réels problèmes de visibilité. Nous n'avons pas de calendrier prévu pour le moment.

Action n°11 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Quelle autre mesure incitative prévoyez-vous de prendre ?

Nous avons envisagé cette aide pour les VAE.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Comment comptez-vous inciter et aider les enfants à se déplacer à vélo ?

Nous avons la conviction que les adultes doivent changer leur mode de déplacement mais que les enfants puissent être éduqués dès le plus jeune âge. Comme indiqué plus haut, nous profiterons du programme Alvéole.

Nous mettrons également en place une école de mobilité douce et nous établirons en lien avec les enseignants des cycles vélo et autres mobilités.

Action n°13 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Pouvez-vous décrire ici votre expérience de la circulation "utilitaire" à vélo dans Montluçon ? (autre que sport ou promenade)

Je me déplace avec vélo dit urbain c'est-à-dire petit vélo pliant de ville. J'utilise ce moyen de locomotion de fin Mars à fin Octobre selon le temps et en complément je me déplace prioritairement à pied. J'ai modifié mon mode de déplacement il y a environ 5 ans notamment autour du vélo.

Action n°14 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Comment envisagez-vous de favoriser les trajets scolaires autrement qu'en voiture ?

La mise en place des pédibus et vélobus fait partie de mesures envisagées. Nous sensibiliserons les écoles, les enfants, les parents, les services municipaux pour développer les solutions les plus adaptées. Nous évaluerons la possibilité d'impulser la création d'une association ou de s'appuyer sur une association existante pour réaliser une enquête de terrain, définir les tracés, trouver les accompagnateurs et évaluer le dispositif.

Action n°15 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Envisagez-vous de faire circuler des agents de surveillance / verbalisation aux endroits où le stationnement n'est pas payant mais souvent gênant pour les usagers des trottoirs ?.

Envisagez-vous d'interdire le stockage des poubelles sur les trottoirs étroits ?

Comment prévoyez-vous de faire respecter cette interdiction et la "sanctuarisation des trottoirs" demandée en mesure 1 de notre manifeste ?

Comme en tout endroit le stationnement illicite sera sanctionné.

Concernant le stockage des poubelles l'honnêteté intellectuelle nous pousse à ne pas envisager une généralisation de votre proposition. Là aussi nous ferons preuve de pragmatisme.

Action n°16 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

- *Envisagez-vous de communiquer sur les déplacements à vélo, autres que d'agrément (sport / loisir)*

- *Envisagez-vous une communication efficace sur les double-sens cyclables qui font débat auprès d'une population encore peu réceptive ?*

Nous devons faire appel au civisme de nos concitoyens pour une coexistence paisible des différentes pratiques. Les outils de communication dont dispose la mairie seront mobilisés pour sensibiliser, inciter, éduquer et rappeler les bonnes pratiques et veiller au respect des règles.

Commentaires généraux

Création d'un atelier de réparation/vente :

A l'image de l'association Cyclo/Recyclo à Moulins, nous impulserons la création et faciliterons l'installation et l'activité d'une association œuvrant dans la récupération de vélos/pièces détachées, la réparation, l'apprentissage de la réparation) et la vente de vélos d'occasion.

Voie verte et cyclotourisme :

La jonction de la voie verte entre Montluçon et Vallon en Sully avec le Cher sera un enjeu de développement touristique très importante pour l'accueil de cyclotouristes mais aussi pour la population locale qui pourra pratiquer le vélo dans un cadre très agréable. Nous veillerons à ce que l'ensemble des équipements facilitant l'information, l'accueil, la pratique et les services liés à la pratique du vélo soit efficient sur cette voie verte et dans le projet. Nous proposerons une coopération forte avec l'Office de tourisme de Nérès les Bains pour que les 7000 curistes accueillis chaque année dans la station thermale puissent se déplacer sur la voie piétonne en leur proposant des solutions douces.

Appel à projet « Continuités cyclables »

Nous répondrons (si nous pouvons formaliser un projet dans le délai du 31 mai 2020) à l'Appel à projets "Continuités cyclables" qui a été lancé le 20 décembre 2020 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Cet appel à projet et vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires dans le cadre du Plan vélo.

Projet C Montluçon :

Nous veillerons à ce que la place du vélo et plus globalement des déplacements doux dans toutes les réalisations prévues dans le cadre de ce projet, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Nous souhaitons entre autres trouver une solution réaliste pour rejoindre l'étang de Sault à vélo de manière sécurisée.